

Délibération 8/2022

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/03/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 09/03/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/03/2022 et convoquée par lettre du 23/02/2022.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

OBJET : Adoption du compte rendu du Comité syndical du 13/01/2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

Vu le compte rendu du Comité Syndical du 13 janvier 2022 ;

Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte ayant présenté le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2022 en apportant la modification suivante :

« Point 7 – Débat sur les Orientations Budgétaires 2022

Le Comité Syndical,

1°) Prend connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2021 présentées par Monsieur le Président : »

Lire :

« Point 7 – Débat sur les Orientations Budgétaires 2022

Le Comité Syndical,

*1°) Prend connaissance des propositions budgétaires pour l'année **2022** présentées par Monsieur le Président : »*

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **22 MARS 2022**

Bureau du courrier

A Mende, le **10 MARS 2022**
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ SYNDICAL
AUTOROUTE NUMÉRIQUE A 75

Réunion du 13/01/2022
à Mende
Espace Lozère – Salle François BRAGER – Place Urbain V à Mende

Le 13/01/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/01/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 12/01/2022 et convoquée par lettre du 21/12/2021.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

Pouvoir : néant

Assistaient également à la réunion, Monsieur Patrick BOYER, Secrétaire du Syndicat Mixte, Monsieur Philippe CLOT du Conseil Départemental De l'Aveyron, Monsieur Simon BANCAREL du Département du Puy de Dôme, Monsieur Christophe Céliarier du Département du Cantal, Monsieur Frédéric BOUET du Département de la Lozère.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Adoption du compte rendu du comité syndical du 9 décembre 2021
- 2) Délégation de pouvoir donné à Monsieur le Président
- 3) Modalité de constitution de la commission de Délégation de Service Public
- 4) Élection de la CAO
- 5) Élection de la commission consultative des services publics locaux
- 6) Élection des membres au Comité de suivi de la Délégation de Service Public
- 7) Débat sur les Orientations Budgétaires 2022

Point 1 – Adoption du compte rendu du comité syndical du 9 décembre 2021

Monsieur Denis BERTRAND Président du Syndicat Mixte ayant présenté le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, apporte la modification suivante :

Dans le paragraphe des personnes absentes lire « *Monsieur Michel SAUVADE* » et non « *Madame Michel SAUVADE* »

Compte tenu de ces modifications le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

Point 2 – Délégation de pouvoir donné à Monsieur le Président

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit que « le président, les vices présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en l'application de l'article L. 1612-15 du CGCT (lorsqu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget, ou qu'elle l'a été pour une somme insuffisante) ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- d'adhésion de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Monsieur le Président rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un faible montant) entre le syndicat et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du comité syndical.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité du syndicat en matière de commande publique, Monsieur le Président propose d'utiliser la faculté prévue au Code Général des Collectivités Territoriales et demande aux membres du syndicat de lui donner une délégation à caractère général.

Ainsi Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte lors de chaque réunion du comité syndical des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L 5211-10 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de donner délégation de pouvoir à Monsieur le Président selon les conditions citées ci-dessus.

Point 3 – Modalité de constitution de la commission de Délégation de Service Public

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND Président du Syndicat Mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

1°) décide, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), de constituer une commission de délégation de service public local, élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

2°) définit, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), les conditions de dépôt des listes suivantes :

- La liste doit être constituée de 3 titulaires et 3 suppléants.
- Les listes devront être déposées sous enveloppe fermée à Monsieur le Président du Comité Syndical, au siège du Syndicat Mixte.
- La date limite de dépôt est fixée au 28/02/2022, à 17h00.

Point 4 – Élection de la Commission d'Appels d'Offres

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND Président du Syndicat Mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

- 1) Prend acte de la constitution, conformément au code des marchés publics, d'une liste de candidats pour la commission d'appel d'offres sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Président de cette commission.
- 2) Constate le vote à bulletin secret sur scrutin de liste, et après avoir procédé au dépouillement des bulletins, que la liste proposée a obtenu 2 voix sur 2 voix.
- 3) Élit, en conséquence et comme suit, la commission d'appel d'offres :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants:</i>
Jean-Jacques MONLOUBOU	Sébastien DAVID
Christelle MICHEL DELEAGE	Pierre BOULDOIRE
Michel SAUVADE	Aurélie MAILLOLS

Point 5 – Élection de la commission consultative des services publics locaux

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

1°) décide, conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), issu de la loi relative à la démocratie de proximité de constituer une commission consultative des services publics locaux et désigne pour siéger au sein de cette commission :

Collège des élus :

- Jean-Jacques MONLOUBOU
- Michel SAUVADE
- Sébastien DAVID

Collège des associations :

- Un représentant de l'Association des Foyers Ruraux de la Lozère
- Un représentant de l'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales de la Lozère

2°) prend acte du fonctionnement de cette commission conformément aux modalités suivantes :

– a : Composition

* La commission consultative des services publics est mise en place par le comité syndical après chaque renouvellement du président du comité syndical.

* Elle est présidée par le Président du Syndicat Mixte ou son représentant ;

Elle comprend :

- trois membres du syndicat désignés à la représentation proportionnelle et leurs suppléants respectifs ainsi que le Président ou son représentant;
- deux représentants d'associations locales nommés par le comité syndical ;

* En cas de démission ou de décès d'un membre de la commission consultative des services publics, il est procédé dans les plus brefs délais à son remplacement. Le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Président du Syndicat;

* Les membres de la commission consultative des services publics ne peuvent , soit prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises chargées de la gestion d'un service public local, soit occuper une fonction ou assurer une prestation pour ces entreprises.

– b : Fonctionnement et compétences

* Toute convocation est faite par le Président. Elle est adressée par écrit 12 jours avant la date de la réunion. La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour ;

* La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux ;

* La commission consultative des services publics ne délibère valablement que lorsque la majorité des membres en exercice est présente.

* Si, après une première convocation régulièrement faite, le quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée à 5 jours d'intervalle. Elle délibère alors valablement sans condition de quorum ;

* Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante ;

* La commission consultative des services publics, sur proposition du Président, peut inviter toute personne dont l'audition lui paraît utile à participer (avec voix consultative).

– c : compétences

* La commission consultative des services publics examine le bilan d'activité des services exploités, donne un avis avant tout projet de délégation de service public ;

* La commission consultative des services publics examine les rapports mentionnés à l'article L 1411.3 du CGCT et afférents aux services publics délégués sur rapport de son Président, chaque année au cours du dernier trimestre de l'année.

* Les travaux de la commission donnent lieu chaque année à l'élaboration d'un rapport qui est transmis aux membres de la commission ainsi qu'aux membres du Syndicat Mixte.

Point 6 – Élection des membres au Comité de suivi de la Délégation de Service Public

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND Président du Syndicat Mixte étant rapporteur,
le Comité syndical,

1°) Constate que conformément à l'article 30 de la convention d'affermage signée avec la Société A75 Networks, il convient de constituer un Comité de suivi de la Délégation de Service Public.

2°) Monsieur Denis BERTRAND et Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU sont désignés membre du Comité de suivi.

Point 7 – Débat sur les Orientations Budgétaires 2022

Le Comité Syndical,

1°) Prend connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2021 présentées par Monsieur le Président :

● En investissement :

• Dépenses :

Travaux déploiement Fibre Optique Pézenas/Béziers :	124 218,02 €
Subventions transférées au compte de résultat :	1034,80 €

Total dépenses d'investissement : **125 252,82 €**

• Recettes :

Excédent reporté:	123 183,22 €
Amortissement Concession et droits similaires	2 069,60 €

Total recettes d'investissement : **125 252,82 €**

➔ En fonctionnement :

– Dépenses :

Paiement de la redevance d'occupation du domaine public.	120 000,00 €
Frais d'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI.	4 000,00 €
Frais d'assurance.	5 000,00 €
Frais de contrôle du délégataire et AMO DSP	70 000,00 €
Frais d'entretien.	245 620,70 €
Déplacement et de frais de réception.	3 000,00 €
Matériel informatique.	1 500,00 €
Matériel de bureau.	1 000,00 €
Publicité	6 000,00 €
Dotation aux amortissements (IRU)	2 069,60 €

Total dépenses de fonctionnement : **458 190,30 €**

• Recettes :

Résultat de fonctionnement reporté	302 155,50 €
Redevance au titre des frais de contrôle du délégataire.	20 000,00 €
Redevance fixe du délégataire.	135 000,00 €
Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	1034,80 €

Total recettes de fonctionnement : **458 190,30 €**

À noter que sous réserves des ajustements que nous pourrions faire à l'occasion du Budget Primitif 2022 il ne devrait pas être nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2022.

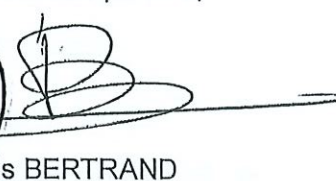
Intervention de Monsieur Vincent Baldacchino de XFIBRE, directeur de concession A75 Networks

Monsieur Vincent Baldacchino, directeur de concession A75 Networks, délégataire de la Délégation de Service Public du SMANA75 est intervenu en visioconférence afin de présenter l'activité de la DSP (voir présentation jointe en annexe).

La réunion est levée à 12h00

Le Président du Syndicat
Mixte Autoroute Numérique A75,




Denis BERTRAND



Comité de suivi A75 Networks

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété du groupe SFR. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lequel il a été établi et transmis.
Il ne peut être ni reproduit ni divulgué à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable exprès et écrit du groupe SFR.



Présentation de Xp Fibre



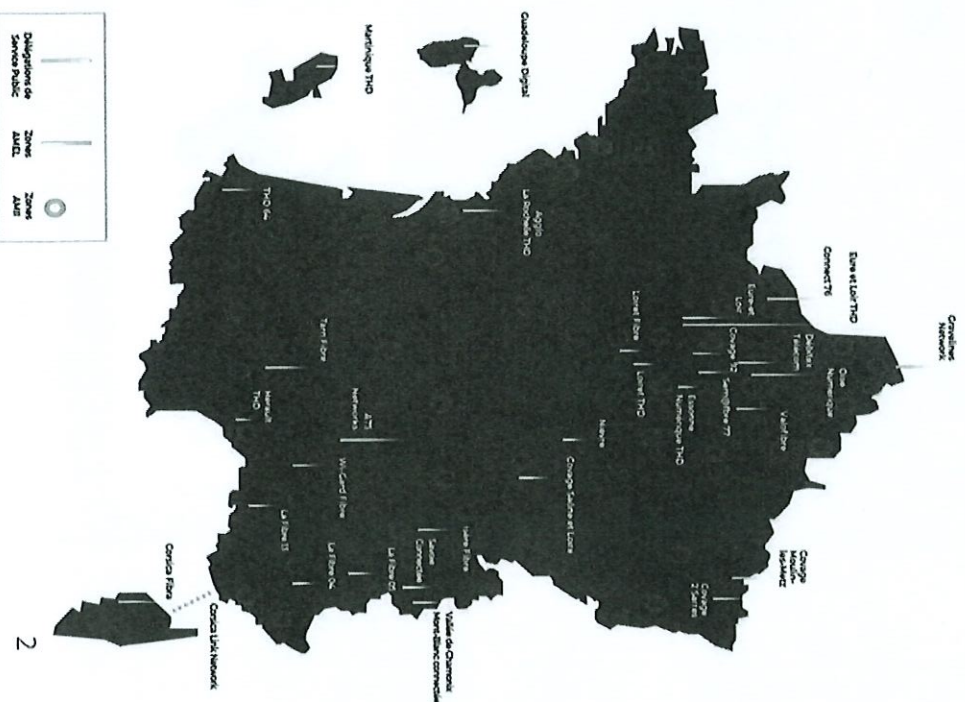
- ❑ Le nouvel ensemble constitué avec l'acquisition de Covage par SFR FTTH devient le 1er opérateur d'infrastructure indépendant de France rebaptisé **Xp Fibre**

- ❑ En partenariat avec les collectivités locales, Xp Fibre assurera ses missions de déploiement, d'exploitation et de commercialisation pour plus de **7 millions de prises en fibre optique**, à déployer dans le cadre de :

- ✓ 24 Réseaux d'Initiative Publique
- ✓ 5 zones AMEL (zones ayant fait l'objet d'Appels à Manifestation d'Engagements Locaux et financées sur fonds propres) et 2 réseaux en propre
- ✓ un patrimoine de 2,6 millions de prises dans le cadre de la zone ayant fait l'objet d'Appels à Manifestation d'Engagements Locaux et financées sur fonds propres

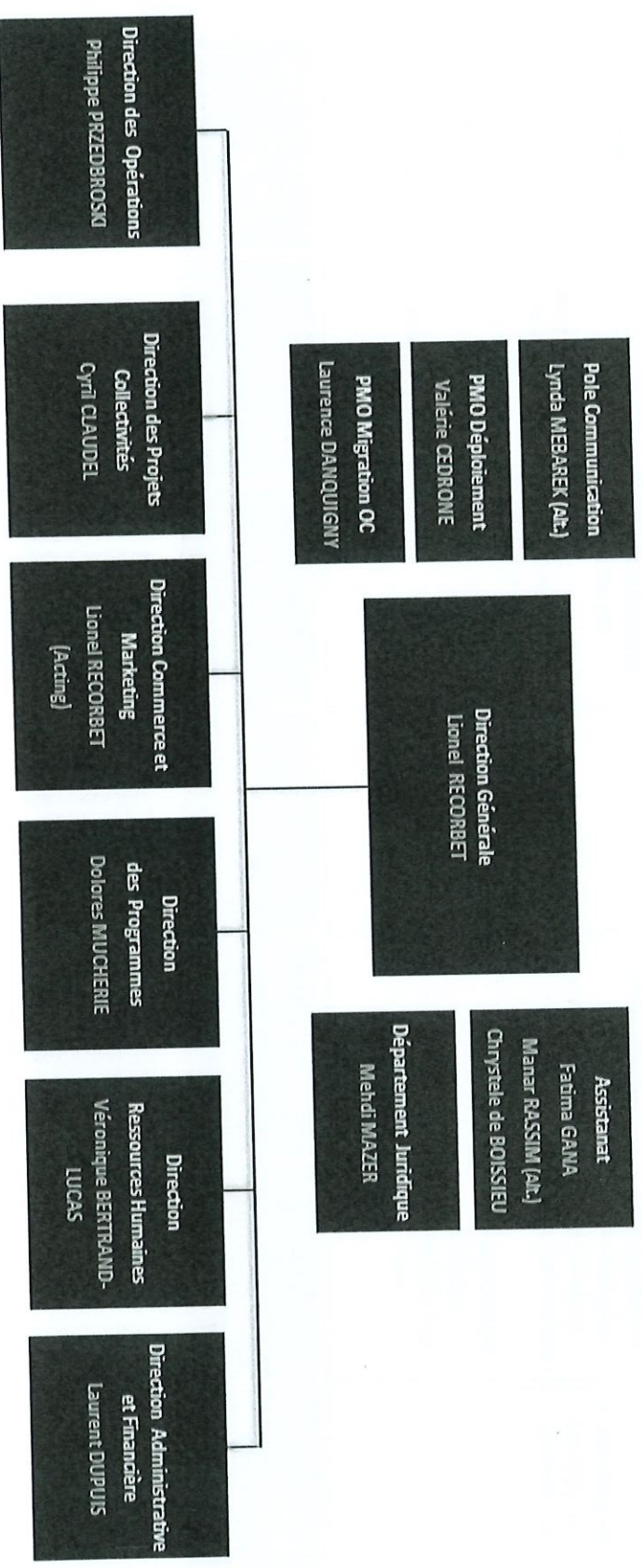


Plus de 7 millions de prises Fibre





Organigramme





Organigramme



Direction des Projets Collectivités
Cyril CLAUDEL

IDF Cyril CLAUDEL (actif)	Centre Est Antoine DUMAS	Ouest Olivier DENQUIN	Nord Est David BOTTE	Sud Ouest Cyril CLAUDEL (actif)	Méditerranée Vincent BALDACCHINO	Outre Mer Alain MORALES
Valoffbre/Debtex Covage 92 Hilal DEHNI Christse LUBUNGU (Ass) Michel RUTLLANT Essonne Amir CHEMLI Nathalie SOLEIL- GARBANI (Ass) Senaftbre 77 Sébastien MARTIN Marthide MARIE (Ass)	Meyre Xavier SCHUTZ (actif) Chamonix Séon et Loire Sébastien BANALES Nathalie BOURILLLOT (Ass)	Eure et Loire (DSP et AMEL) Gilles GAVET Loiret THD Loiret Fibre (Medalys) Olivier DENQUIN* Annabelle LHOMME (Ass)	Oise Num / Teloise David BOTTE* Ayette AOUNI (Ass) Miamé TRAORE (As)	THD 64 IRIS 64 La Rochelle Alain PARROT Philippe LIOT Laurence PIGUET (Ass)	Gard Vincent BALDACCHINO* Bruno DIVOL Sabine BRIANCEAU (Ass) Corsica Fibra / Corsica Link Stéphane MATTEI Jean-Antoine TROGI Jessica MACHON (Ass)	Martinique THD Loïc MARIE-LUCE Sandrine SIMEON (Ass)
Savoie Antoine DUMAS* Christele de BOISSIEU (Ass) (actif) Isère Thierry DENARIE Samuel DELACOUR Patrice SYLVESTRE Annabelle FROMAGE (Ass)	Loiret THD Connect 76/ Gravelines Ibrahim TRAORE	MEI Lille Nicolas PROUVOT (actif) Deux Sarres Moulin les Metz	Tam Eric BELFORT Nicolas BONGIOVANNI Auréli RODRIGUES (Ass)	AMEL PACA Denis FRACCARO (actif) Héraut THD Georges GUILHEM Sylvia GARCIA (Ass)	Guadeloupe Digital Eric DUVEZIN	
RCL Ile de France Pascal LAJIE (CBV) Amélie BOUVIER (Tarcy)	RCL Centre Est Xavier SCHUTZ (lyon) Romain DEGUSE (lyon)	Ouest Marie-Claire BOUCAUT (Nantes) Mounir AABAD (senaunle)	RCL Nord et Est Nicolas PROUVOT (Lille) Claude GILGORA (Strasbourg)	RCL Sud Ouest Zéna VERDURE (Bordeaux) Yvon CARSTAN (Toulouse)	RCL Méditerranée Denis FRACCARO (Aix) Laurent DUCRET (Aix) Fabien SAMPRE (Marseille)	

Synthèse A75 Networks (Janvier 2022)

Le Projet

- DSP d'affermage renouvelée en Mars 2020, pour une durée de 10 ans.
- Câble de 72 FO, sur 342 KM le long de l'A75. Dessert notamment Hérault Telecom, Alliance THD, Clermont Networks.

- Opérateurs clients :

✓ Services Activés : Adista, ALL THD, Covage Networks,

Aspects économiques et financiers

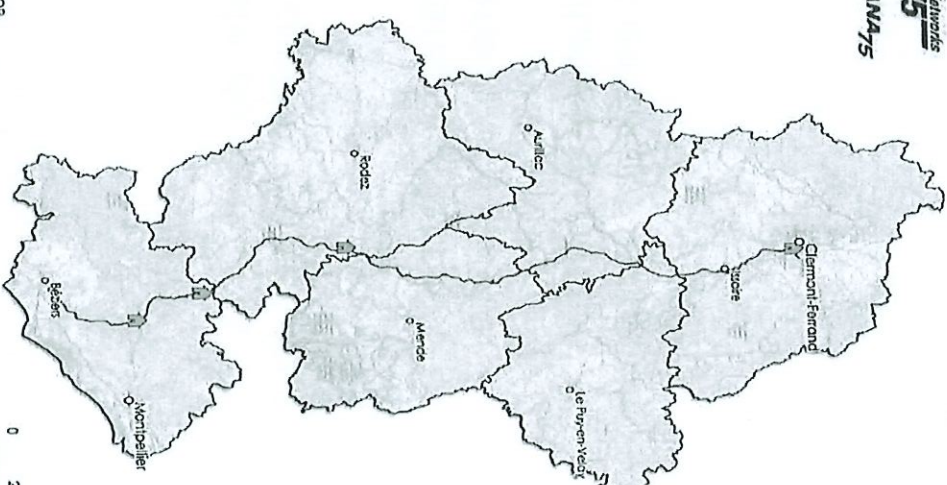
- Service de réparation et de maintenance, Circet (travaux clients) : 135 K€ HT / An ; Variable : 25% (CA N - CA client)

N- Compte de Résultat (K€)

2019 Réel

2020 Réel

Chiffre d'affaires	992	1 034
Dépenses	(454)	(494)
EBE	537	540
Amortissement	(103)	44
Résultat brut d'exploitation	434	584
Résultat financier	14	21
Résultat Exceptionnel	-	(0)
Résultat net avant impôt	448	604
Résultat net comptable	321	434





it de services transitoire avec Tutor (Altitude)

□ Transition avant migration dans le SI XP Fibre

- Les prestations d'exploitation technique et commerciale du réseau A 75 Networks sont actuellement opérées au travers d'un contrat de services transitoire avec Tutor (Altitude)
- Ceci permet d'assurer une continuité de l'exploitation transparente pour les clients du réseau, le temps de la migration de celui-ci dans le SI XP Fibre.
- D'ici Octobre 2022, l'ensemble des prestations d'exploitation technique et commerciale auront été migrées et seront réalisées « en direct » par XP Fibre.